

No. 42016

**United States of America
and
Pakistan**

Memorandum of understanding between the Department of Defense of the United States of America and the Ministry of Defense of the Islamic Republic of Pakistan on coassembly and coproduction of AN/UAS-12A night sight (with appendix). Rawalpindi, 27 January 1990

Entry into force: *27 January 1990 by signature, in accordance with section 11.4*

Authentic text: *English*

Registration with the Secretariat of the United Nations: *United States of America, 7 November 2005*

**États-Unis d'Amérique
et
Pakistan**

Mémoire d'accord entre le Département de la défense des États-Unis d'Amérique et le Ministère de la défense de la République islamique du Pakistan relatif au co-assemblage et à la co-production du viseur de nuit AN/UAS-12A (avec appendice). Rawalpindi, 27 janvier 1990

Entrée en vigueur : *27 janvier 1990 par signature, conformément à la section 11.4*

Texte authentique : *anglais*

Enregistrement auprès du Secrétariat des Nations Unies : *États-Unis d'Amérique, 7 novembre 2005*

[ENGLISH TEXT — TEXTE ANGLAIS]

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING BETWEEN THE DEPARTMENT OF DEFENSE OF THE UNITED STATES OF AMERICA AND THE MINISTRY OF DEFENSE OF THE ISLAMIC REPUBLIC OF PAKISTAN ON COASSEMBLY AND COPRODUCTION OF AN/UAS-12A NIGHT SIGHT

1. INTRODUCTION

This Memorandum of Understanding (MOU) between the Minister of Defense of the Islamic Republic of Pakistan (hereinafter referred to as the MOD) and the Department of Defense of the United States of America (hereinafter referred to as the DOD) collectively referred to as the Parties, is executed in order to increase the effectiveness of Pakistani Armed Forces by the acquisition of technology to assemble the AN/UAS-12A Night Sight Equipment Set.

2. SCOPE

2.1. The DOD and the MOD enter into this agreement for the purpose of authorizing the MOD to assemble 500 AN/UAS-12A Night Sight Equipment Sets from kits purchased from U.S. sources. The Night Sight Equipment Sets are for use only by the Pakistani Armed Forces.

2.2. The MOD will procure from U.S. sources all components designated in Annex A.

2.3. All defense articles, technical data, and defense services provided under the provisions of this MOU by DOD or any U.S. commercial firms will be transferred in accordance with the Arms Export Control Act and any other applicable U.S. laws, regulations, policies and procedures as they may be amended from time to time. In the event of any inconsistencies between this MOU and any implementing Letters of Offer and Acceptance (LOAs), the terms and conditions of the LOA will govern. Any commercial agreement must be consistent with the provisions of this MOU. In the case of any inconsistencies between this MOU and any commercial agreement, the terms of the MOU will prevail.

3. MANAGEMENT

3.1. The Parties will each designate a project officer to manage all matters affecting the implementation of this MOU, including arrangements for the exchange of information, access to establishments and facilities, and review of the progress of the program. The Parties will meet as the project officers deem necessary for management reviews at a time and location mutually acceptable to both Parties.

3.2. Upon signing of this MOU, the project officers will be authorized to negotiate and conclude an Implementing Arrangement (IA) within the scope and intent of this MOU. The IA will include procedures necessary to comply with the provisions of this MOU, including but not limited to the exchange of technical data, direct stationing of liaison officers, terms of reference of the project officers, and configuration management. In the event of any inconsistency between the IA and this MOU, the terms and conditions of this MOU will govern.

3.3. MOD agrees to provide periodic reporting of quantities of defense items produced under this MOU and will permit DOD access to government and contractor facilities, storage sites and those records necessary to verify production quantities, as well as control of technical data and other implementation requirements of this MOU. Such access, if requested, will be permitted within a reasonable period of time after the request. Visits will be accomplished under established visit procedures.

4. EXCHANGE, USE, AND TRANSFERS OF DEFENSE ARTICLES, TECHNICAL DATA AND INFORMATION

4.1 To the extent it can do so without incurring liability to others, and subject to the provisions of this MOU and LOAs related to this agreement, the DOD grants to the MOD the right to use or have used for the purposes of this MOU only, as set forth in this MOU, the technical data and equipment transferred for assembly of the 500 AN/UAS-12A Night Sight Equipment Sets Systems as well as for evaluation, overhaul, maintenance, repair and related training. All data transferred under FMS procedures will be in the English language.

4.2 Any manufacture in excess of the quantities authorized in Articles 4.1 of this MOU will require separate approval of the DOD and the execution of a written amendment to this MOU.

4.3 The use of technical data which will be provided under the provisions of this MOU or resultant LOAs will be limited to that required for the purposes authorized in this MOU. Information which DOD has acquired without the unencumbered right to use and convey to others will not be furnished by the DOD.

4.4 It is understood that the furnishing of these technical data does not in any way constitute a license to make, use, sell, or transfer whatsoever any inventions, technical information, or know-how owned by third parties which may be described in the documentation.

4.5 The DOD will incur no liability for any procurement, manufacture, use or sale by the MOD which makes use of any technical data provided pursuant to this MOU or for any results derived from the use thereof. The MOD agrees to indemnify the U.S. Government against any liability resulting from a claim asserted by the owner of any technical data for which the DOD does not hold unlimited rights of use, in connection with use by the MOD of such technical data.

4.6 The DOD will use its best endeavors to facilitate the licensing on reasonable terms of appropriate commercially-owned information, in accordance with normal licensing procedures.

4.7 In support of the MOU, the DOD, to the extent that it has the right to do so, agrees to sell the MOD, under FMS, portions of these technical data packages and revisions there-to required for assembly and production. The technical data may include only form, fit and function drawings for any item, component or process developed entirely at private expense, for which the USG does not have unlimited rights to use and disclose basic manufacturing data.

4.8 The MOD will neither transfer nor permit the transfer of defense articles and defense services (including technical data and articles produced by or for MOD by the use of technical data) furnished pursuant to this MOU to anyone not a Pakistan or U.S. national

and an officer, employee, contractor, or agent of the MOD without the prior written consent of the USG.

4.9 The DOD, in providing technical data to the MOD will use its best efforts to furnish technical data that are accurate, adequate for the authorized purpose, current, and complete; however, the DOD will not guarantee the adequacy, accuracy, currency, or completeness of these data. Similarly, the DOD will not guarantee the accuracy, adequacy, currency, or completeness of any technical data provided by commercial sources.

5. INFORMATION FLOWBACK

5.1 Except for paragraph 5.2 of this MOU, the MOD will furnish or cause to be furnished to the DOD the following technical data, at no cost to the DOD other than the cost of reproduction, preparation, and handling:

5.1.1 All technical data pertaining to changes, modifications, and improvements in the design of the systems made in the course of the evaluation, production, operation, and maintenance of the AN/UAS-12A Night Sight Equipment Sets.

5.1.2 All technical data pertaining to manufacturing processes employed in the production and assembly of the systems;

5.1.3 All technical data pertaining to changes proposed in the design of the systems but not adopted.

5.2 If the MOD incorporates an existing commercial item without modification of either the item or the AN/UAS-12A Night Sight Equipment Sets, then MOD will only be required, to the extent that it has the right to do so without incurring liability to others, to provide to the DOD sufficient information for the DOD to evaluate the item, to procure it, to incorporate it into the system, and to operate, maintain, repair, overhaul, and modify it. For the purposes of this paragraph, an existing commercial item is defined as an item:

- (1) that is not based in whole or in part on U.S. technical data or U.S. design, and
- (2) that is not funded or financed in whole or in part by the MOD directly or indirectly, and
- (3) for which there is no development contract or subcontract between MOD and the supplier.

5.3 The MOD will grant or cause to be granted to the DOD a non-exclusive, irrevocable, worldwide, royalty-free license to use and have used for U.S. defense purposes, including security assistance, the technical data defined in sub-paragraphs 5.1.1, 5.1.2, and 5.1.3 of this MOU and any inventions (whether or not patentable) made in the course of activities pursuant to this MOU. The MOD will use its best efforts to obtain licenses on fair and reasonable terms for the DOD to use and have used the technical data defined in paragraph 5.2 of this MOU and patented inventions depicted in such technical data for U.S. defense purposes, including security assistance.

5.4 The MOD will include suitable provisions in all pertinent program contracts, including a requirement to include these same provisions in all subcontracts, to meet the requirements of this MOU.

6. SECURITY

6.1 No classified material or information will be furnished by either Party under this MOU.

6.2 The generation of classified information is not contemplated. However, if any classified information or material is generated by either party, the information and material will bear the level of classification and denote the country of origin. Classified information and material will be transferred through Government to Government channels and protected in accordance with the General Security of Military Information Agreement concluded by the Governments of Pakistan and the Government of the United States on 24 June 1982.

7. STANDARDIZATION AND CONFIGURATION MANAGEMENT

7.1 The parties intend that the AN/UAS-12A Night Vision Equipment Sets co-produced and assembled in Pakistan will be physically and functionally interchangeable with the U.S. systems, with the exception of country-peculiar minor modifications as may be required. It is the purpose of the interchangeability provided herein that the parts of the U.S. and Pakistani systems can be substituted for each other without effect on the form, fit or function. The DOD, through the DOD project officer, is the baseline configuration manager of the systems with coordination and participation of industry. The DOD, as baseline configuration manager, has approval authority for all changes to or deviations from the configuration baseline for the PK systems that affect physical or functional interchangeability.

7.2. The MOD project officer will be responsible for maintaining the configuration AN/UAS-12A Night Sight Equipment Sets consistent with the baseline configuration. The DOD project officer will be responsible for providing in writing, to the MOD project Officer, releasable changes and modifications to the DOD baseline configuration, subject to paragraph 2.2 and 7.4 of this MOU.

7.3 The MOD will take necessary steps for production engineering, configuration management, tooling control, and adherence to specifications to ensure the operation and logistical interchangeability of Pakistani assemblies with DOD assemblies. In doing so, MOD intends to follow either the guidelines of the USG Military Standard 480A, Configuration Control - Engineering Changes, Deviations, and Waivers, or the DOD Military Standard 481, Configuration Control - Engineering Changes (Short Form), as well as the U.S. Army Regulation 70-37, Configuration Management, and Supplements thereto.

7.4 Releasable new technology in the form of major system improvements made to the AN/UAS-12A Night Sight Equipment Sets through the USG's Product Improvement Program (PIP) or Value Engineering Change Proposal (VECP) Program will be released to Pakistan by the DOD, consistent with the Arms Export Control Act, subject to case-by-case review.

7.5 The MOD will submit engineering changes, deviations, and critical waivers to the DOD project officer in writing, who in turn will submit them to the DOD Configuration Control Board (CCB) for evaluation in accordance with procedures which will be established in the IA to this MOU. The CCB will consider, evaluate, and make decisions for both of the parties on the baseline configuration.

7.6 The MOD will furnish to the DOD project officer timely notice of proposed changes to the items or schedules of items to be purchased by the MOD in the U.S. which may affect the production and/or delivery schedules of U.S. industry.

7.7 Unilateral changes by the MOD to drawings, specifications, materials, or processes may result in quality assurance and performance degradation. The consequences of such changes are the sole responsibility of the MOD and may preclude further configuration management compatibility.

7.8 Components produced or assembled in Pakistan will be identified by markings, in accordance with procedures to be established in the IA to this MOU.

8. FINANCIAL MATTERS

8.1 The MOD will pay the Foreign Military Sales (FMS) cost to the DOD of furnishing all defense articles and defense services in connection with this MOU, including but not limited to the following areas:

(1) Costs resulting from the provision of technical, administrative and engineering services.

(2) Costs of reproduction, packaging, handling and transmission of technical data and documentation.

(3) Costs associated with the stationing of a DOD program liaison officer in Pakistan, if such is required and done by mutual agreement.

(4) Costs associated with stationing of a MOD program liaison officer in the U.S., if such is required and done by mutual agreement.

(5) Costs of hardware, production equipment, and test facilities as required.

8.2 The MOD will pay to the DOD nonrecurring charges of \$3,121 for each AN/UAS-12A Night Sight assembled. This charge will be payable via an FMS case on a quarterly basis as each Night Sight is produced.

8.3 Responsibilities of the parties pursuant to this MOU which require the expenditure of funds are subject to the availability of authorized and appropriated funds. The MOD will be liable for the full amount of payments it has agreed to make in any signed LOA.

8.4 Prices of items purchased by or for the DOD or with funds derived through the security assistance program or other DOD programs will not include royalties or other payments for the use or practice of inventions, designs, patents, technical data, etc., which the DOD already has the right to use, disclose or practice, which are in the public domain or which the DOD has been given without restriction upon its use or disclosure to others, or is otherwise free to use without the payment of royalties and/or other fees.

8.5 The use of FMS credits to support this program will follow the standard procedures for FMS Letters of Offer and Acceptance and FMS credit financed commercial contracts.

9. ACCESS TO ESTABLISHMENTS

The Parties agree that their authorized representatives shall have access to those governmental and commercial establishments concerned with this program which are necessary for the effective execution of the program. Procedures will be established in the IA.

10. DISPUTE SETTLEMENT

Any disagreement regarding the interpretation or application of this MOU will be resolved by consultation between the Parties and will not be referred to an international tribunal or third party for settlement.

11. TERMINATION, AMENDMENT AND DURATION

11.1 The Parties intend to implement the terms of this MOU to the completion of the program. However, either Party may terminate this MOU following six months written notification, to the other party. The Parties will use their best endeavors to minimize termination costs.

11.2 The responsibilities of the Parties regarding the use, safeguarding, payment for and disclosure to third parties of technical data, articles, and services produced, provided, or transferred pursuant to this MOU and implementing LOAs will remain in effect after the expiration, or termination of this MOU.

11.3 This MOU may be amended by mutual consent of the Parties. Amendments will be effective when expressed in writing and signed on behalf of the Parties.

11.4 This MOU enters into force on the date of last signature, and, unless terminated or extended, will remain in effect for ten years.

11.5 This MOU is prepared and executed in two copies in the English language.

For the Department of Defense for the Government of the United States of America:

HENRY S. ROWEN
Rawalpindi, Pakistan
27 Jan 1990

For the Ministry of Defense for the Government of the Islamic Republic of Pakistan:

LT GEN (RETD) TALAT MASOOD
Rawalpindi - Pakistan
27 Jan 1990

APPENDIX A

ITEMS TO BE ASSEMBLED IN PAKISTAN OR THE U.S.

13251667	AN/UAS-12A
13251670	AN/TAS4A NVS
13251583-4S	Basic Sight
13251584-4S	Chassis Assy
13251585-4S	Cable Assy
13251587.600-4S	Junction Box Assy
13251587.400	Main Harness
13251587.410	J3 Connector Harness
969132	Cooler Cable
657616-4A.600	Wiring Harness
13251661	Afocal Cover Assy
774985	Yoke Assy
807414	Afocal Cushion
807558	Mount Assy
13251662	Cover Assy
969179-2	Valve Assy
969194	Chain Assy
13251666	Boresight Collimator
775000	BSC Mount Assy
804387	Window Mount Assy
13251654	Controls Assy
806872	Spherical Mirror
807494	Knob Assy
807509	Cover Mech
13251655	IR Window Assy
806879-A	Prism Mount Assy
807375-B	Prism Assy
807403	Cable Assy
13251637	Valve Assy
969174-600	Cable Assy
771750	Block And Plunger
807980	Cable Assy
13251615.400	Housing Assy
771815	Cable Assy
969173.600	Cable Assy

ITEMS TO BE MANUFACTURED IN THE U.S.

5004385	Detector Dewar
5007572	Closed Cycle Cooler
13251547	Flex Cable Assy
772013-C	Bulb Bracket
967969-4S	LED Bracket
13251637	Valve Assy
13251586	Pre-Amp Assy
13251549-4S	Cooler Circuit Assy
968927	Toggle Switch
13251629-4S	Display Eyepiece
13251568-1	Photo Diode Assy
13251659	Reticle Assy
13294171	Eyeshield Assy
771836-4S	DC-DC Converter
771759-4S	DC-DC Converter
771835-4S	DC-DC Assy A2
771967-4S	Visual Collimator
771966-C	Housing Assy
773663-4S	IR Video Preamp
773896-4S	Video Aux Control
773900-4S	Post Amp Control
773950-4S	Scan/Interlace Assy
806993-4S	IR Imager
657711	Mirror Assy
806994	Lens Assy
967931-4S	Post Amp Mother Board
967947-4S	Bias Regulator Board
13265127.600	Obj. Lens/Prism
13265103	Lens Assy
13265104	Lens Assy
13265105	Prism
807690-2-4A.600	Scanner Assy
657568-4A	Scan Mod Trans
657628	Solenoid Assy
657654.400	Transducer Assy
773472-4	Flex Pivot Assy
657690	Spring Set
808552-4-4A.600	Gimbal Assy

657634.600	Plunger
657649.4A	Scan Mirror Assy
657650	Pivot Assy
657697	Pivot Assy
772231	Lens Assy
13251651	Lens Assy
13251652	Lens Assy
13251658	Lens Switching Assy
13251575	Link Assy
807622	Focus Shaft
13251664	Post Amp Assy
13099849	Flex Cable Assy
13099870	Interconnect Cable
13251605-4S	Post Amp #2
13251607-4S	Post Amp #1
13251656	BSC Optics Assy
807386-4S	Lamp and Heater Control
13251657	Reticle Assy
13251602	IR Reticle
807401	PWB Assy
13251627-4C	BPC Assy
969183.600-4S	BPC Harness
969604-4S	Low Voltage Monitor
969876	Seal Plate Assy
13294174	Voltage Reg Assy
13251616-4C	VPC Assy
13251615.600-4C	VPC Assy
13294174	Voltage Reg Assy

Items not specifically listed as assembled in Pakistan will be manufactured in the U.S.

[TRANSLATION -- TRADUCTION]

MÉMORANDUM D'ACCORD ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA DÉFENSE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DU PAKISTAN RELATIF AU CO-ASSEMBLAGE ET À LA CO-PRODUCTION DU VISEUR DE NUIT AN/UAS-12A

1. INTRODUCTION

Le présent Mémoire d'accord entre le Ministre de la Défense de la République islamique du Pakistan (ci-après dénommé le MOD) et le Département de la Défense des États-Unis d'Amérique (ci-après dénommé le DOD), collectivement mentionnés comme les Parties, est mis en oeuvre en vue d'accroître l'efficacité des Forces armées pakistanaises grâce à l'acquisition de la technologie leur permettant d'assembler des viseurs de nuit AN/UAS-12A.

2. PORTÉE

2.1 Le DOD et le MOD signent cet accord afin d'autoriser le MOD à assembler 500 dispositifs de viseurs de nuit AN/UAS-12A à partir de composants achetés aux États-Unis. Ces viseurs de nuit ne sont utilisables que par les Forces armées pakistanaises.

2.2 Le MOD se procurera auprès de sources américaines tous les composants désignés dans l'Annexe A.

2.3 Tous les articles de défense, les données techniques et les services de défense fournis au titre des dispositions du présent Mémoire d'accord, par le DOD ou toutes entreprises commerciales américaines, seront transférés conformément aux dispositions de la Loi sur le contrôle de l'exportation d'armes et de toutes autres législations, réglementations, et procédures applicables, américaines, qui peuvent être amendées de temps à autre. En cas de divergence entre le présent Mémoire d'accord et d'autres Lettres d'offres et d'acceptation, les termes et conditions de ces dernières l'emportent. Tous les accords commerciaux doivent être en harmonie avec les dispositions du présent Mémoire d'accord. Dans le cas de divergences entre le Mémoire et un accord commercial, les conditions du Mémoire prévaudront.

3. GESTION

3.1 Les Parties désignent chacune un responsable de projet, chargé de gérer toutes les questions ayant une incidence sur la mise en oeuvre du présent Mémoire, y compris les arrangements pour l'échange d'informations, l'accès aux établissements et installations et l'examen des progrès réalisés dans l'exécution du programme. Les Parties se réuniront, pour des examens, lorsque les responsables de projet le jugeront nécessaire, à une époque et dans un lieu mutuellement acceptables aux deux Parties.

3.2 À la signature du présent Mémoire, les responsables de projets seront autorisés à négocier et à conclure un arrangement d'exécution dans les termes et selon les objectifs du présent Mémoire. L'arrangement d'exécution prévoira les procédures nécessaires pour respecter les dispositions du présent Mémoire, y compris notamment

l'échange de données techniques, l'affectation directe de fonctionnaires de liaison, les mandats des responsables de projet et la gestion générale. En cas de divergences entre les arrangements d'exécution et le présent Mémoire, les termes et conditions de ce dernier prévaudront.

3.3 Le MOD accepte de fournir des rapports périodiques sur les quantités d'articles de défense fabriqués dans le cadre du présent Mémoire et autorisera l'accès du DOD aux installations du Gouvernement, à celles du contractant, ainsi qu'à celles de stockage et à toutes les archives nécessaires pour vérifier les quantités produites et pour assurer le contrôle des données techniques ou remplir d'autres obligations d'exécution au titre du présent Mémoire. Cet accès, s'il est demandé, sera accordé dans un délai raisonnable après réception de la demande. Les visites auront lieu selon les procédures normales prévues.

4. ÉCHANGE, UTILISATION ET TRANSFERTS DES ARTICLES DE DÉFENSE, DE DONNÉES TECHNIQUES ET D'INFORMATIONS

4.1 Dans la mesure où la chose est possible sans créer des obligations à l'égard d'autres partenaires, et sous réserve des dispositions du présent Mémoire et de l'Arrangement d'exécution liés au présent Accord, le DOD accordera au MOD le droit d'utiliser, ou d'avoir utilisé aux fins du présent Mémoire seulement, comme précisé dans ce dernier, les données techniques et l'équipement transférés pour l'assemblage de 500 dispositifs de viseurs de nuit AN/UAS-12A, ainsi que pour l'évaluation, la remise en état, l'entretien, la réparation et la formation connexes. Toutes les données transférées au titre des procédures FMS le seront en anglais.

4.2 Toute fabrication dépassant les quantités autorisées, au titre de l'article 4.2 du présent Mémoire, devront faire l'objet d'une approbation distincte du DOD et la signature d'un amendement écrit au présent Mémoire.

4.3 L'utilisation des données techniques qui seront fournies dans le cadre des dispositions du présent Mémoire ou découleront des arrangements d'exécution ultérieurs sera limitée à celle qui est nécessaire aux fins autorisées dans le présent Mémoire. Les informations que le DOD a obtenu sans avoir le droit de les utiliser et de les transmettre à d'autres ne seront pas fournies par le DOD.

4.4 Il est entendu que la fourniture de ces données techniques ne constitue en aucun cas une licence pour fabriquer, utiliser, vendre ou transférer quelque partie que ce soit des inventions, de l'information technique ou du savoir-faire possédés par des tierces parties et qui peuvent être mentionnés dans la documentation.

4.5 Le DOD n'assumera aucune responsabilité en ce qui concerne des achats, la fabrication, l'utilisation ou la vente par le MOD qui fait appel aux données techniques fournies conformément aux dispositions du présent Mémoire ou pour tout autre résultat découlant de leur utilisation. Le MOD accepte d'indemniser le Gouvernement américain en cas de responsabilité due à une réclamation émanant du propriétaire des données techniques pour lesquelles le DOD ne dispose pas de droits d'utilisation illimités, en liaison avec l'utilisation par le MOD desdites données.

4.6 Le DOD n'épargne aucun effort pour faciliter l'octroi de licences à des conditions raisonnables de l'information commerciale adéquate acquise, conformément aux procédures normales d'octroi de licence.

4.7 Pour renforcer le présent Mémoire, le DOD accepte, dans la mesure où il a le droit de le faire, de vendre au MOD, au titre des FMS, des portions de ces ensembles de données techniques et des révisions annexes, nécessaires au montage et à la production. Les données techniques peuvent inclure tous schémas de forme, d'assemblage et de fonction pour n'importe quel élément, composant ou procédé, élaborés entièrement à titre privé, pour lesquels le Gouvernement américain ne dispose pas de droits exclusifs d'utiliser et de divulguer les données fondamentales de fabrication.

4.8 Le MOD ne transférera ni n'autorisera le transfert d'articles de défense et de services de défense (y compris les données techniques et les articles produits par ou pour le MOD par l'utilisation de données techniques) fournis conformément au présent Mémoire à quiconque n'est pas un ressortissant pakistanais ou américain et fonctionnaire, employé, entrepreneur ou agent du MOD, sans l'accord préalable écrit du Gouvernement américain.

4.9 Le DOD, en fournissant des données techniques au MOD, n'épargnera aucun effort pour fournir des données techniques fiables, qui correspondent à l'objectif fixé et qui sont complètes; toutefois, le DOD ne garantira pas l'exactitude, l'adéquation, l'actualité ou le caractère total de ces données. De même, le DOD ne garantira pas l'exactitude, l'adéquation, l'actualité ou le caractère complet de données techniques fournies par des sources commerciales.

5. RÉTROACTION DE L'INFORMATION

5.1 Sauf pour ce qui est du paragraphe 5.2 du présent Mémoire, le MOD fournira ou autorisera la livraison gratuite au DOD des données techniques suivantes, à l'exception des coûts de reproduction, de préparation et de manutention :

5.1.1 toutes les données techniques concernant les changements, modifications et améliorations dans la conception des systèmes effectués au cours de l'évaluation de la production, du fonctionnement et de l'entretien des ensembles de viseurs de nuit AN/UAS-12A;

5.1.2 toutes les données techniques liées aux procédés de fabrication, utilisés dans la production et le montage des systèmes;

5.1.3 toutes les données techniques concernant les changements proposés dans la conception des systèmes mais qui n'ont pas été adoptés.

5.2 Si le MOD incorpore un article commercial sans modification, soit à l'article lui-même, soit aux ensembles de viseurs de nuit AN/UAS-12A, il lui sera demandé, dans la mesure où il a le droit de le faire sans engager la responsabilité d'autrui, de ne fournir au DOD que des informations suffisantes pour permettre à ce dernier d'évaluer l'article, de l'acheter et de l'incorporer dans le système et de l'exploiter, de l'entretenir, de le réparer, de le remettre à neuf et de le modifier. Aux fins du présent paragraphe, un article commercial existant est défini comme un article :

1. qui n'est pas fondé en totalité ou en partie sur les données techniques américaines ou la conception américaine; et

2. qui n'est pas fondé ou financé en totalité ou en partie par le MOD, directement ou indirectement; et

3. pour lequel il n'existe aucun contrat ou sous-contrat d'exploitation entre le MOD et le fournisseur.

5.3 Le MOD accordera ou donnera au DOD l'autorisation d'accorder une licence non exclusive, irrévocable, valable dans le monde entier et libre de redevances, et d'utiliser aux fins de la défense des États-Unis, y compris l'assistance en matière de sécurité, les données techniques définies dans les alinéas 5.1.1, 5.1.2 et 5.1.3 du présent Mémoire et toutes les inventions (brevetables ou non) faites dans l'accomplissement des activités entreprises dans le cadre du présent Mémoire. Le MOD n'épargnera aucun effort pour obtenir des licences à des conditions équitables et raisonnables pour que le DOD puisse utiliser et donner l'autorisation de le faire, à des conditions équitables et raisonnables pour le DOD, les données techniques définies au paragraphe 5.2 du présent Mémoire et les inventions brevetées décrites dans les données techniques de la défense américaine, y compris l'assistance en matière de sécurité.

5.4 Le MOD inclura des dispositions adéquates dans tous les contrats pertinents relatifs au programme, y compris une obligation d'inclure les mêmes dispositions dans tous les sous-contrats afin de satisfaire les prescriptions du présent Mémoire.

6. SÉCURITÉ

6.1 Aueun matériel ou information classifié ne sera fourni par l'une ou l'autre Partie dans le cadre du présent Mémoire.

6.2 La génération d'informations classifiées n'est pas envisagée. Toutefois, si une information quelconque ou un matériel de ce type est créé par l'une ou l'autre Partie, l'information et le matériel seront dotés d'un niveau de classification et indiqueront le pays d'origine. L'information et le matériel classifiés seront transférés de gouvernement à gouvernement, par les voies officielles, et protégés selon les dispositions de l'Accord relatif à la sécurité générale des informations militaires, conclu par le Gouvernement du Pakistan et le Gouvernement des États-Unis le 24 juin 1982.

7. NORMALISATION ET GESTION GÉNÉRALE

7.1 Les Parties veulent que les dispositifs de viseurs de nuit AN/UAS-12A, fabriqués et montés en co-production au Pakistan, soient physiquement et fonctionnellement interchangeables avec les systèmes américains, à l'exception de modifications mineures spécifiques au pays et au cas par cas. C'est le but de l'interchangeabilité prévue ici que les parties des systèmes américain et pakistanais puissent être substituées l'une à l'autre, sans conséquence pour la forme, le montage ou la fonction. Le DOD, par l'intermédiaire de son responsable de projet, joue le rôle de gestionnaire principal des systèmes avec la coordination et la participation de l'industrie. Le DOD, dans cette fonction de gestion, dispose du pouvoir d'approuver tous les changements ou les non conformités de la configuration fondamentale pour les systèmes PK qui exercent une incidence sur l'interchangeabilité physique ou fonctionnelle.

7.2 Le responsable de projet du MOD sera chargé de veiller au maintien de la configuration des ensembles de viseurs de nuit AN/UAS-12A en harmonie avec la configuration fondamentale. Le responsable de projet du DOD sera chargé de fournir par écrit au responsable de projet du MOD les modifications et les changements qui sont apportés à la configuration fondamentale, sous réserve des paragraphes 2.2 et 7.4 du présent Mémoire.

7.3 Le MOD prendra les mesures nécessaires pour assurer la production, la configuration, la gestion, le contrôle de l'outillage et le respect des spécifications de façon à garantir

le fonctionnement et l'interchangeabilité logistique des montages pakistanais avec ceux du DOD. Ce faisant, le MOD entend s'inspirer soit des Directives des normes militaires 480A Contrôle de la configuration - Modifications techniques, Différences et dispenses du Gouvernement américain, ou celles des Normes militaires DOD 481, Contrôle de la configuration - Modifications techniques (forme abrégée), ainsi que des Règlements de l'Armée américaine 70-37, Gestion de la configuration, et les suppléments qui les concernent.

7.4 Les nouvelles techniques, qui peuvent être communiquées sous forme d'améliorations importantes au système apportées aux viseurs de nuit AN/UAS-12A, par le biais du Programme d'amélioration des produits (PIP) du Gouvernement américain ou du Programme des modifications proposées pour intensifier la valeur technique, seront communiquées au Pakistan par le DOD, en conformité avec la Loi sur le contrôle de l'exportation des armes et elles feront l'objet d'un examen au cas par cas.

7.5 Le MOD soumettra par écrit les changements techniques, les non conformités, les déviations et les dispenses importantes au responsable de projet du DOD, lequel à son tour les soumettra pour évaluation au Conseil de contrôle de la configuration du DOD, conformément aux procédures qui seront précisées dans l'arrangement d'exécution du présent Mémoire. Le Conseil de contrôle évaluera et prendra des décisions pour les deux Parties au sujet de la configuration fondamentale.

7.6 Le MOD communiquera en temps voulu au responsable de projet du DOD les changements proposés pour les articles ou les calendriers de fourniture des articles à acheter aux Etats-Unis par le MOD, et qui sont susceptibles d'affecter les calendriers de production et/ou de livraison de l'industrie américaine.

7.7 Les changements unilatéraux apportés par le MOD aux plans, spécifications, matériaux, ou procédés peuvent entraîner une baisse de la qualité et du fonctionnement. Les conséquences de ces changements relèvent de la seule responsabilité du MOD et peuvent empêcher toute future compatibilité en ce qui concerne la gestion de la configuration.

7.8 Les composants produits ou assemblés au Pakistan seront marqués conformément aux procédures à établir dans l'arrangement d'exécution du présent Mémoire.

8. QUESTIONS FINANCIERES

8.1 Le MOD paiera au DOD le coût des ventes militaires étrangères pour la fourniture de tous les articles de défense et les services de défense en relation avec le présent Mémoire, y compris notamment dans les domaines suivants :

- 1) coûts résultant de la fourniture de services techniques, administratifs et industriels;
- 2) coûts de reproduction, de conditionnement, de manutention et de transmission des données techniques et de la documentation;
- 3) coûts associés à l'affectation au Pakistan d'un fonctionnaire de liaison du DOD, si la mesure se révèle nécessaire et après accord mutuel;
- 4) coûts associés à l'affectation aux États-Unis d'un fonctionnaire de liaison du MOD, si la mesure se révèle nécessaire et après accord mutuel;
- 5) coûts de l'équipement de traitement de l'information, équipement de production et installations pour les essais, suivant les besoins.

8.2 Le MOD versera au DOD une seule fois le montant de \$ 3,121 dollars américains pour chaque viseur de nuit AN/UAS-12A assemblé. La facture sera payable via l'arrangement FMS, tous les trimestres, pour chaque viseur de nuit fabriqué.

8.3 Les responsabilités des Parties, conformément au présent Mémoire, qui exigent des versements de fonds, dépendent de l'existence de moyens financiers autorisés et appropriés. Le MOD sera responsable pour la totalité des paiements qu'il a accepté de faire pour tout document signé.

8.4 Les prix des articles achetés par le DOD ou pour lui, ou avec les fonds qui résulteraient du Programme d'assistance en matière de sécurité ou d'autres programmes du DOD ne comprennent pas les redevances ou d'autres paiements pour l'utilisation ou l'exploitation des inventions, dessins, brevets, données techniques, etc. que le DOD a déjà le droit d'utiliser, de divulguer ou d'exploiter et qui sont tombés dans le domaine public ou qui ont été donnés au DOD sans restriction quant à leur usage ou à leur divulgation à d'autres parties, ou qui sont autrement libres d'être utilisés sans verser de redevances et/ou autres honoraires.

8.5 L'utilisation des crédits militaires à l'appui de ce programme suivra les procédures normales pour les Lettres d'offres et leur approbation, pour ce qui est des fournitures militaires et pour les contrats commerciaux financés sur des crédits militaires.

9. ACCÈS AUX ÉTABLISSEMENTS

Les Parties conviennent que leurs représentants autorisés auront accès aux établissements gouvernementaux et commerciaux concernés avec le présent programme et qui sont nécessaires pour garantir l'exécution efficace du programme. Les procédures seront fixées dans les arrangements d'exécution.

10. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Tout désaccord concernant l'interprétation ou l'application du présent Mémoire sera réglé par consultations entre les Parties et ne sera pas soumis pour règlement à un tribunal international ou à une tierce partie.

11. ABROGATION, AMENDEMENTS ET DURÉE

11.1 Les Parties ont l'intention de mettre en oeuvre les dispositions du présent Mémoire jusqu'à l'achèvement du programme. Toutefois, chaque Partie peut mettre fin au présent Mémoire six mois après avoir envoyé à l'autre Partie une notification écrite. Les Parties n'épargneront aucun effort pour minimiser les coûts de l'abrogation.

11.2 Les responsabilités des Parties en matière d'utilisation, de sauvegarde, de paiement et de divulgation à des tierces parties de données techniques, articles et services produits, fournis ou transférés, conformément au présent Mémoire et aux Lettres d'exécution, restent en vigueur après l'expiration ou l'abrogation du présent Mémoire.

11.3 Le présent Mémoire peut être amendé par consentement mutuel des Parties. Les amendements seront effectifs lorsqu'ils auront été communiqués par écrit et signés au nom des Parties.

11.4 Le présent Mémoire entre en vigueur à la date de la dernière signature et, sauf abrogation ou prolongation, restera en vigueur pendant dix ans.

11.5 Le présent Mémorandum est élaboré et signé en deux exemplaires en langue anglaise.

Pour le Département de la défense du Gouvernement des États-Unis d'Amérique :

HENRY S. ROWEN
Rawalpindi, Pakistan
27 janvier 1990

Pour le Ministère de la défense du Gouvernement de la République islamique du Pakistan :

LIEUTENANT GÉNÉRAL (À LA RETRAITE) TALAT MASOOD
Rawalpindi, Pakistan
27 janvier 1990

APPENDICE A. ARTICLES DEVANT ÊTRE ASSEMBLÉS AU PAKISTAN OU
AUX ÉTATS-UNIS

13251667	AN/UAS-12A
13251670	AN/TAS4A NVS
13251583-4S	Visée de base
13251584-4S	Ass. châssis
13251585-4S	Ass. câble
13251587.600-4S	Ass. boîte de raccordement
13251587.400	Harnais principal
13251587.410	Harnais de liaison J3
969132	Câble de refroidissement
657616-4A.600	Harnais de connexions
13251661	Ass. couverture afocale
774985	Ass. joug
807414	Coussin afocal
807558	Ass. affût
13251662	Ass. panneau
969179-2	Ass. valve
969194	Ass. chaîne
13251666	Collimateur
775000	Ass. affût BSC
804387	Ass. cadre guichet
13251654	Ass. contrôles
806872	Miroir sphérique
807494	Ass. boutons
807509	Cover Mech
13251655	Ass. fenêtre IR
806879-A	Ass. monture du prisme
807375-B	Ass. prisme
807403	Ass. câble
13251637	Ass. valve
969174-600	Ass. câble
771750	Bloc et piston
807980	Ass. câble
13251615.400	Ass. abri

771815

Ass. câble

969173.600

Ass. câble

ARTICLES DEVANT ÊTRE ASSEMBLÉS AUX ÉTATS-UNIS

5004385	Détecteur Dewar
5007572	Refroidisseur en circuit fermé
13251547	Ass. câble flexible
772013-C	Potence pour lampe
967969-4S	Potence LED
13251637	Ass. valves
13251586	Ass. préamplificateur
13251549-4S	Ass. circuit de refroidissement
968927	Interrupteur à bras articulé
13251629-4S	Oculaire d'affichage
13251568-1	Ass. photodiode
13251659	Ass. réticule
13294171	Ass. écran protecteur
771836-4S	Convertisseur DC-DC
771759-4S	Convertisseur DC-DC
771835-4S	Ass. A2 DC-DC
771967-4S	Colimateur visuel
771966-C	Ass. abri
773663-4S	Préamplificateur video IR
773896-4S	Contrôle video Aux
773900-4S	Contrôle postamplificateur
773950-4S	Ass. balayage entrecroisé
806993-4S	Imagerie IR
657711	Ass. miroir
806994	Ass. lentilles
967931-4S	Tableau principal postamplificateur
967947-4S	Régulateur principal
13265127.600	Lentille/prisme
13265103	Ass. lentille
13265104	Ass. lentille
13265105	Prisme
807690-2-4A.600	Ass. scanner
657568-4A	Transmod. scannerXXX
657628	Ass. solenoïde
657654.400	Ass. transducteur

773472-4	Ass. pivot flexible
657690	Jeu de ressorts
808552-4-4A.600	Ass. cardan
657634.600	Piston
657649.4A	Ass. miroir d'exploration
657650	Ass. pivot
657697	Ass. pivot
772231	Ass. lentille
13251651	Ass. lentille
13251652	Ass. lentille
13251658	Ass. déclenchement d'objectif
13251575	Ass. articulation
807622	Tige convergente
13251664	Ass. postamplificateur
13099849	Câble flexible
13099870	Câble d'interconnexion
13251605-4S	Postamplificateur # 2
13251607-4S	Postamplificateur # 1
13251656	Ass. optique BSC
807386-4S	Contrôle lumière et chaleur
13251657	Ass. réticule
13251602	Réticule IR
807401	Ass. PWB
13251627-4C	Ass. BPC
969183.600-4S	Harnais BPC
969604-4S	Moniteur à faible voltage
969876	Ass. plateau étanche
13294174	Ass. régulateur de tension
13251616-4C	Ass. VPC
13251615.600-4C	Ass. VPC
13294174	Ass. régulateur de tension

Les articles qui ne seront pas spécifiquement assemblés au Pakistan seront fabriqués aux Etats-Unis.

